

La Romieu (Gers), nouveau promu parmi Les Plus Beaux Villages de France !

Vendredi 29 juin 2018 à Montpeyroux (Puy-de-Dôme), la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale, a retenu la candidature du village de La Romieu, dans le département du Gers.



Situé entre Agen au Nord et Auch au Sud, La Romieu et sa collégiale constituent une étape à la croisée des chemins partant du Puy et de Rocamadour vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Tirant son nom du gascon « Roumiou », qui signifie « pèlerin », le village a en effet été fondé à la fin du XI^{ème} siècle par Albert, moine allemand de retour d'un pèlerinage à Rome. Les lieux prennent une autre dimension au XIV^{ème} siècle lorsque le puissant cardinal Arnaud d'Aux, cousin du Pape Clément V et originaire du village, fait ériger la collégiale Saint-Pierre. Classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, l'édifice a survécu aux affres des guerres de religion et de la Révolution pour offrir aujourd'hui au visiteur la beauté solennelle de

son cloître gothique, son haut clocher carré surmonté d'une tour octogonale ou encore les fresques récemment restaurées de sa sacristie. A ses pieds, le village ne dépareille pas. Son unité architecturale, ses façades de pierre claire et sa place à arcades, typiques de la région, ont tout autant convaincu les membres de la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France qui a donc voté en faveur du classement de la commune. La Romieu offre ainsi au département du Gers son sixième village classé après Montréal (1982), Sarrant (1999), Larressingle (2002), Fourcès (2003) et Lavardens (2011).

A peine une candidature sur cinq retenue en moyenne

Sur les **deux candidatures** au classement, seule celle de **La Romieu a été retenue** ce samedi par la très sélective Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France.

Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les **20% à peine des communes candidates qui voient leur demande aboutir favorablement**, passer trois épreuves incontournables. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une grille de **vingt-sept critères**, d'évaluer sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de mise en valeur**. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la **signature de la « charte de Qualité »**, contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement le classement de La Romieu. Comme toutes les autres communes classées, le village fera l'objet d'une **ré-expertise** dans un **délai de 6 à 9 ans**.

Contacts presse

Association Les Plus Beaux Villages de France : Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication
Tél : 04 73 29 39 97 ou 06 15 31 63 36 / anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Mairie de La Romieu : Denis DELOUS - Maire

Tél : 05 62 28 15 72 ou 06 58 49 16 69 / mairie.la.romieu@wanadoo.fr